DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUN

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_149-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_149

Objet : Renouvellement des dispositifs séjours et journées "découverte de l'environnement"

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf septembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis Rue de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le vingt-deux septembre deux mille-vingt-six.

Présents (75) :
Julie ADJOVI - Jacques GREMBER - Sylvie TRACHEZ - Yannick CORDONNIER - Nancy MILITAO - Gauthier VANCAYZEELE - Laure DOBIGNY - Frédéric VERTUN - Armelle FLAMENT - Yannick DESCAMPS - Audrey RINGOT - Alain TALLEU - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Danielle MAMETZ - Didier PELISSIER (Suppléant) - Romuald GUILLAIN - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Séverine VANPEENE (Suppléante) - Philippe MASQUELIER - Caroline LANDTSHEERE - Valentin BELLEVAL - Eva SPRIET - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Florence BRISBART - Didier TIBERGHIEN - Elise DORMION-ROUSSEZ - Bernard DENTENER - Jacques WYCKAERT - Brigitte SCHOONHEERE - Sophie ANDRE - Hakim CHAFCHAF - Marie BOUQUET - Sophie CAUDRON - Thierry VINCENT - Samuel BEVER - Dominique WALBROU - Jean-François DAUTRICOURT - Patrick DEROULLERS - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Samuel DASSONNEVILLE - Marie SANDRA - Franck MEURILLON - Delphine DARTHOIT - Bruno DARRY - Thierry DEHONDT-BEDAGUE - Clément VERLET (Suppléant) - Jean-Luc DEBERT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Luc EVERAERE - César STORET - Claude BODELE - Bertrand CREPIN - Stéphanie FENET - Bérengère DELATTRE - Carole DELAIRE - Jean-Luc DEHUYSSER - Edith STAELEN - Régis GODEL - Vincent DUCOURANT - Amandine TRANCHANT - Benoit BART - Louis LEVEUGLE - Delphine RANCHY - Eric SMAL - Tristan LESCORNEZ (Suppléant) - Anne VANPEENE - Christian BELLYNCK

Procurations (9) :
Luc VAN INGHELANDT à Luc EVERAERE - Serge SOODTS à Philippe GRIMBER - Béatrice FERLIN à Florence BRISBART - Guillaume GAMELIN à Valentin BELLEVAL - Pierre-Laurent VANDECAVEYE à Didier TIBERGHIEN - Pamela VIDOCGUE à Marie SANDRA - Frédéric JUDE à Bérengère DELATTRE - Jean-François DEMON à Jean-Luc DEHUYSSER - Coralie DEVROEDE à Sandrine KEIGNAERT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 84

Secrétaire de séance : Eva SPRIET

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE URBAINE DE CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_149-DE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION 2026_149

Objet : Renouvellement des dispositifs séjours et journées "découverte de l'environnement"

Dans le cadre de sa compétence «Protection et mise en valeur de l'environnement », Cœur de Flandre agglo participe au financement de séjours de découverte nature pour les élèves des écoles du territoire.

Depuis la fin du dispositif « Chèque immersion nature » porté par la Région Hauts-de-France et pour lequel l'ex-Communauté de Communes de Flandre Intérieure intervenait en complément, Cœur de Flandre agglo a souhaité maintenir un dispositif de soutien pour les écoles publiques et privées, ainsi qu'aux IME.
Ce dispositif s'est progressivement élargi aux visites « nature » à la demie-journée, puis aux thématiques « agriculture » avec des visites de ferme, « eau » avec la visite de station d'épuration et « déchet » avec la visite du centre de valorisation énergétique et de traitement des déchets.

Pour rappel, les modalités de mise en œuvre pour les séjours découvertes nature sont les suivantes :
• Dépôt par les enseignants, auprès de Cœur de Flandre agglo, d'un dossier de demande de participation à un séjour découverte nature comprenant :
 ◦ un courrier de demande de subvention ;
 ◦ un état prévisionnel des dépenses et recettes ;
 ◦ le programme précis du déroulé du séjour.
• Les structures doivent se trouver en Hauts-de-France.
• Le séjour doit contenir au moins 50 % du temps d'activité (hors vie quotidienne) en lien avec des animations nature et biodiversité sauvage (découverte des écosystèmes, faune/flore de milieux naturels, rallyes natures, zoos…).
• Le versement de la participation, proposé par Cœur de Flandre agglo, est conditionné à un séjour d'une durée de 2 jours minimum, dans la limite de 5 jours, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'un des séjours retenus. Ce versement se fera à l'établissement scolaire dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe.

Les modalités de mise en œuvre pour les sorties nature sont les suivantes :
• Dépôt par les enseignants, auprès de Cœur de Flandre agglo d'un dossier de demande de participation à une activité nature comprenant :
 ◦ un courrier de demande de subvention ;
 ◦ un état prévisionnel des dépenses et recettes ;
 ◦ le programme précis du déroulé des activités.
• Les structures/associations/ lieux de découverte doivent se situer sur le territoire de Cœur de Flandre.
• L'activité doit être préférentiellement réalisée en extérieur dans un milieu naturel de Cœur de Flandre (Forêt de Nieppe, Parc du Mont Noir…) ou sur un site à proximité de l'école (découverte de la haie, de la mare…) par une structure d'éducation à l'environnement agréée par l'Éducation Nationale.
• Le versement de la participation, proposé par Cœur de Flandre agglo, est conditionné à une activité de minimum 2 heures, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement sera effectué, à l'établissement scolaire, dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité).

Les modalités de mise en œuvre pour les visites de ferme sont les suivantes :
• Dépôt par les enseignants, auprès de Cœur de Flandre agglo d'un dossier de demande de participation de visite à la ferme comprenant :
 ◦ un courrier de demande de subvention ;
 ◦ un état prévisionnel des dépenses et recettes ;
 ◦ le programme précis du déroulé des activités.
• Les fermes visitées doivent se situer sur le territoire de Cœur de Flandre et bénéficier d'un agrément reconnu par l'Éducation Nationale (Savoir Vert, Accueil Paysan, agrément Jeunesse et Sport, etc.).

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_149-DE

• L'activité doit permettre la découverte du milieu agricole (culture et/ou élevage) et du patrimoine alimentaire.
• Le versement de la participation, proposé par Cœur de Flandre agglo, est conditionné à une activité de minimum 2 heures, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement sera effectué, à l'établissement scolaire, dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité).

Les modalités de mise en œuvre pour les visites de stations d'épuration (STEP) sont les suivantes :
• dépôt par les enseignants, auprès de Cœur de Flandre agglo d'un dossier de demande de participation de visite de centre de gestion des eaux usées ou station d'épuration (STEP) comprenant :
 ◦ un courrier de demande de subvention ;
 ◦ un état prévisionnel des dépenses et recettes ;
 ◦ le programme précis du déroulé des activités.

• L'activité doit permettre la découverte de la gestion des eaux usées pour sensibiliser à la nécessité de préserver la ressource, comprendre le petit cycle de l'eau.
• Le versement de la participation, proposé par Cœur de Flandre agglo, est conditionné à une activité de minimum 2 heures, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement sera effectué, à l'établissement scolaire, dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité).

Les modalités de mise en œuvre pour les visites du centre de valorisation énergétique des déchets FLAMOVAL à Arques sont les suivantes :
• Dépôt par les enseignants, auprès de Cœur de Flandre agglo d'un dossier de demande de participation pour la visite de centre de gestion et valorisation des déchets comprenant :
 ◦ un courrier de demande de subvention ;
 ◦ un état prévisionnel des dépenses et recettes ;
 ◦ le programme précis du déroulé des activités.
• L'activité doit permettre la découverte de la gestion et de la valorisation des déchets du territoire.
• Le versement de la participation, proposé par Cœur de Flandre agglo, est conditionné à une activité de minimum 2 heures, au vu d'un état des élèves ayant participé à l'activité. Ce versement sera effectué, à l'établissement scolaire, dans la limite des dépenses réellement acquittées par la classe (bus et coût de l'activité).

L'enveloppe annuelle de crédits est de 20 000 €, sous réserve des crédits budgétaires alloués.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial, du Projet Alimentaire Territorial, et de la feuille de route Trame Verte et Bleue ;

Considérant l'importance de sensibiliser les jeunes générations à l'environnement, aux enjeux de la biodiversité, de l'agriculture, de l'eau, des déchets ;

Considérant la volonté de l'intercommunalité de contribuer à la découverte des milieux naturels, agricoles, du cycle de l'eau ou de la gestion des déchets ;

Considérant l'ambition de l'intercommunalité de s'inscrire durablement dans les transitions ;

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE

Envoyé en préfecture le 08/10/2026
Reçu en préfecture le 08/10/2026
Publié le
ID : 059-200040947-20260929-DEL2026_149-DE

Il vous est proposé :

- d'accepter et de maintenir le principe de la participation de Cœur de Flandre agglo au financement de séjours découverte et de sorties nature, agriculture, eau et déchets pour les élèves des écoles publiques et privées des communes, ainsi que les Instituts Médico Educatifs (IME) du territoire intercommunal,

- de fixer la participation concernant les séjours découvertes nature, à hauteur de 400 € pour 2 jours (uniquement pour les niveaux des classes de maternelle et des classes préparatoires ou les classes multi-niveaux comprenant des niveaux de la maternelle ou du CP), 600 € pour 3 jours, 800 € pour 4 jours et 1 000 € pour 5 jours par classe et quel que soit le nombre d'élèves, dans la limite des crédits alloués,

- de fixer la participation concernant les sorties découvertes nature, agriculture, eau et déchets, à hauteur de 50 € par classe et par sortie dans la limite de 80 % des frais réels (dans la limite d'une sortie par an, par classe et maximum 3 classes par école et par an),

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Vote :

Pour : 84
Contre : 0
Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 29 septembre 2026,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance,

Eva SPRIET

Le Président,

Valentin BELLEVAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CŒUR DE FLANDRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE